

Introduction à la sécurité de l'unité par le COSEC

Laboratoire/unité/plateforme:	
Professeur/Responsable de l'unité:	
Collaborateur externe:	
Dates du séjour:	

Toute personne externe à l'EPFL étudiant(e) Master, doctorant(e), laborant, technicien(ne), hôte académique ou professeur invité(e)], travaillant moins de deux mois¹ dans un laboratoire ou dans une plateforme technologique de l'EPFL doit être formée aux règles de sécurité de base concernant son environnement de travail par le correspondant de sécurité (COSEC) de son unité.

- Les numéros d'urgences EPFL (115 ou 021 693 30 00) et les numéros de contact des personnes en charge des équipements spéciaux de l'unité.
- Les alarmes, les voies d'évacuation, les sorties de secours, le point de rassemblement
- La localisation des douches de secours, des douches oculaires, des extincteurs et de la pharmacie de secours
- Les équipements de protection personnelle obligatoires au laboratoire
- La mise à disposition des équipements de sécurité utilisés aux laboratoires et les explications sur la manière de s'en servir
- Les comportements à adopter ou à éviter au laboratoire (pas de nourriture ou boisson, chaussures fermées, cheveux attachés, etc.)
- La manipulation, le stockage, l'étiquetage et les dangers des produits chimiques manipulés.
- La gestion des déchets chimiques et biologiques
- L'utilisation des équipements, appareils et outils présents dans le laboratoire
- La déclaration de tout accident ou incident
- Les zones à risques plus élevés propres au laboratoire (laser, zones à risque d'asphyxie, etc.).
- La lecture et la signature du SV Safety Vademecum (téléchargeable depuis <https://sv-safety.epfl.ch/>)
- Le remplissage du formulaire d'exposition professionnelle <https://securite.epfl.ch/op/edit/tavailenlabo>

[Tous les éléments doivent être cochés avant de signer et retourner le formulaire]

Le collaborateur externe à l'EPFL confirme avoir reçu de la part du COSEC les informations de sécurité de base nécessaires à son séjour dans le laboratoire.

Le COSEC de l'unité confirme avoir donnée au collaborateur externe les informations de sécurité de base nécessaires pour un travail en toute sécurité au sein du laboratoire.

	Nom	Signature	Date
Collaborateur externe			
COSEC			

A RETOURNER AU MAGASIN

¹ Les personnes restant plus de deux mois doivent suivre les formations FOBS 1 et FOBS 2 (éventuellement FOBS 3 pour un accès à un P2)